Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240126_P_018 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention de prestation et de formation avec Emmanuelle LEGER, pour des temps pédagogiques et des temps de formations à la crèche Croq'Malice.

Le Président.

N° 20240126_P_018

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Emmanuelle LEGER Psychomotricienne, Cabinet LEGER-ROPER 8 rue du 8 mai 1945, 42700 Firminy

La formatrice organise au profit de la crèche Croq'Malice, une formation d'accueil du jeune enfant en crèche : développement psychomoteur de l'enfant : appuis théoriques et réflexions pratiques pour les professionnels de la petite enfance. :

- 10 rencontres en immersion : temps pédagogique
- 6 rencontres en présentiel : temps de formation

Dates des interventions : tout au long de l'année

Lieu: Crèche Crog'Malice

Montant : 2 048.00 € TTC

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 26 janvier 2024

AR Prefecture

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Ou sous-préfecture

Le

043-244301131-20240126-20240126_P_018-AU Reçu le 29/01/2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

